Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260511-78_2026-DE

PLEUCADEUC
• Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 5-2026
Délibération : 78-2026

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 mai 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le quatre mai, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 14
Pouvoirs : 5

Présents : BALAC Loïc, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia, LANOE Rudy, RIO Letitia, LOYER Alain, BRAUD Serge, NAFTEUX, Yvonne RACOUET Philippe, ETRILLARD Delphine, BOULO DUGUÉ Céline, LEVASSEUR Hélène, TRICHARD Fabien, LABORDERIE Romain.

Absents excusés : GOURMIL Nathalie (donne pouvoir à DELANOE Rudy) ; GUILLEMOT André (donne pouvoir à BALAC Loïc) ; BOCANDÉ Marie-Pierre (donne pouvoir à ROUX Patricia) ; MACÉ Laetitia (donne pouvoir à BOULO DUGUE Céline) ; LEMIERRE Jim (donne pouvoir à BUSSON Jean-François).

Retard : RIO Letitia arrivée à 19 :14

Secrétaire de séance : LABORDERIE Romain

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : MODIFICATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

VU les articles L.123-6, R.123-7, R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
VU la délibération n° 59-2026 du Conseil Municipal en date du 30 mars 2026 fixant à « 11 » le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la composition du Conseil d'Administration du CCAS afin de porter le nombre de ses membres à « 15 » ;
CONSIDERANT que cette évolution est motivée par la volonté d'intégrer deux personnes civiles supplémentaires souhaitant participer aux travaux et aux actions du CCAS ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- De modifier la délibération n° 59-2026 en date du 30 mars 2026 ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260511-78_2026-DE

- De fixer à « 15 » le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, répartis conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- De désigner parmi les membres du Conseil Municipal Marie-Pierre BOCANDÉ et Patricia ROUX pour intégrer le CCAS ;
- D'autoriser M. Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 11 mai 2026
Le Maire, Loïc BALAC.